

Séance du 21 février 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. le Maire ; M. Labayle à M. Etchegaray ; M. Jaussaud à Mme Bisauta ; M. Lozano à Mme Lauqué ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Salducci.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : SYSTEMES D'INFORMATION – Marché de fourniture de micro-ordinateurs, logiciels et équipements réseau – Avenant à la convention de groupement de commandes avec le CCAS et avenant de prolongation avec la société Computacenter pour le lot 1.

La Ville de Bayonne a lancé en 2010 une consultation en vue de passer plusieurs marchés à bons de commande sans minimum ni maximum, pour l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels courants. Cette consultation était décomposée en 5 lots distincts :

- Lot 1 : fourniture de micro-ordinateurs de type PC compatibles, stations graphiques, portables et postes multimédia ;
- lot 2 : fourniture de micro-ordinateurs reconditionnés pour les établissements scolaires ;

- lot 3 : installation de micro-ordinateurs ;
- lot 4 : fourniture de logiciels autres que les applicatifs de gestion dédiée ;
- lot 5 : fourniture de composants réseau.

A l'issue de la consultation, le lot 1 a été attribué à la société Computacenter alors que les lots 2 à 5 ont été déclarés infructueux ou sans suite.

Il en est donc résulté un décalage dans le calendrier de notification des différents lots du marché :

- le lot 1 a été notifié le 27 avril 2010 à la société Computacenter ;
- Le lot 3 a été notifié le 4 août 2010 à la société ACP64 ;
- les lots 4 et 5 ont été notifiés le 24 août 2010 à la société Computacenter ;
- le lot 2 n'a pas été relancé.

En 2013, il convient de procéder au renouvellement de ce marché. Dans ce cadre, afin de synchroniser les différents calendriers tout en visant une notification pour la fin du mois de mai, il s'avère nécessaire de passer avec la société Computacenter un avenant prolongeant la durée du lot 1 (marché 10/050) relatif à l'acquisition de micro-ordinateurs. Ce marché conclu pour une durée d'un an reconductible deux fois doit prendre fin le 26 avril 2013. L'avenant proposé en prolonge la durée jusqu'au 31 mai 2013.

S'agissant d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, cet avenant n'emporte pas de modification de montant.

En ce qui concerne le groupement de commandes avec le CCAS de la Ville, groupement intégré régi par les dispositions de l'article 8-VII-1° du code des marchés publics, et sa convention constitutive, celle-ci précisait la durée du marché d'une part et prévoyait en outre que chaque membre du groupement serait chargé de la bonne exécution du marché. Aussi est-il nécessaire de modifier également la convention constitutive du groupement dans le sens indiqué ci-dessus.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer d'une part l'avenant à la convention de groupement de commandes avec le CCAS et d'autre part l'avenant au marché 10/050 conclu avec la société Computacenter.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.